

Transport et charges

Assurez-vous que votre chargement est bien arrimé. Vérifiez régulièrement son état. Aucun objet ne doit se détacher ou tomber sur la chaussée. Respectez les normes d'arrimage en vigueur.



Usagers récréatifs

La circulation des VTT est interdite sur le chemin. Seule la traversée est permise. Respectez les sentiers aménagés.



Sécurité générale

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. Assurez-vous que votre véhicule est en bon état et adapté aux conditions.



LA CONSOMMATION D'ALCOOL OU DE DROGUE EST INTERDITE.



Bris mécanique

En cas de panne, dégagez la chaussée dès que possible. Signalez votre présence et sécurisez les lieux afin d'éviter un accident.

Révisé le 24 mai 2026 par le Comité de sécurité du chemin des Passes-Dangereuses

URGENCE ET SIGNALLEMENT

911 En cas d'urgence

En cas d'incendie de forêt

1 800 463-3389

**RÈGLES
POUR LES
UTILISATEURS
DU CHEMIN
DES PASSES-
DANGEREUSES**

ENSEMBLE

évitons qu'un déplacement de travail ou de loisir tourne à la tragédie.

**La sécurité dépend
de chacun !**



COMMUNICATION PAR CB OBLIGATOIRE

Utilisez le canal 10

- **Annoncez** votre position aux panneaux bleus qui vous l'indiquent.
- **Soyez** clair et bref.
- Les camionneurs peuvent aussi utiliser une radio FM pour des kilométrages spécifiques.



QUELQUES RÉFLEXES ESSENTIELS

Circuler sur un chemin forestier exige une vigilance constante. Vous n'êtes jamais seul. Vous pouvez croiser des camions lourds, de la machinerie ou d'autres usagers. Les conditions changent rapidement. Un seul mauvais réflexe peut entraîner un accident grave. Adaptez votre conduite en tout temps.

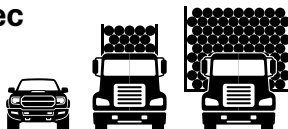
Vitesse

Respectez la signalisation en tout temps. La vitesse maximale permise est de 70 km/h sur le chemin principal et de 50 km/h sur les chemins secondaires. Elle doit être réduite selon les conditions, notamment la visibilité, la poussière et l'état de la chaussée.



Partage de la route avec les véhicules lourds

Les véhicules lourds sont plus longs et nécessitent plus d'espace. Gardez la droite en tout temps. N'arrêtez pas et ne stationnez jamais votre véhicule sur un pont, une courbe ou dans une côte. En raison de leur largeur pouvant atteindre jusqu'à 4,3 m (14 pi) et de leur poids, certains camions hors normes doivent ralentir plusieurs mètres à l'avance s'ils souhaitent s'arrêter. Adaptez votre conduite.



Signalisation

Les panneaux sont installés pour assurer votre sécurité. Respectez-les en tout temps.

Dépassement d'un véhicule

Avant de dépasser, identifiez le véhicule et annoncez votre intention à la radio. Attendez la confirmation du conducteur. Effectuez la manœuvre rapidement et sécuritairement. La responsabilité du dépassement incombe toujours à celui qui l'effectue.

Circulation sur les ponts

Lorsque vous apercevez une affiche indiquant un pont, ralentissez, car ceux-ci n'ont qu'une seule voie. La vitesse y est indiquée. La priorité est donnée aux véhicules lourds chargés.

Poussière et visibilité

Les véhicules soulèvent souvent des nuages de poussière. Dès que la visibilité diminue, ralentissez et augmentez la distance. Ne dépassez jamais lorsque la visibilité est réduite.

Niveleuse et machinerie

Lors de la rencontre ou du dépassement d'une niveleuse ou d'une machinerie, réduisez votre vitesse à 30 km/h. Suivez les indications transmises par radio et assurez-vous d'avoir une bonne visibilité avant de poursuivre.

Phares

Les phares avant ET arrière doivent être allumés en tout temps, incluant les feux de remorque. Allumez-les manuellement car le mode automatique ne le fait pas toujours.

Stationnement

Il est interdit de stationner sur le chemin principal. Utilisez uniquement les zones prévues à cet effet.

